

VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 FEVRIER 2015

Présents :

M. Bernard ZUNINO, maire
Mmes et MM. Sophie RIGAULT, Joseph DELPIC, Muriel MOSNAT, Georges GOURGUES, Carole COUTON, Dominique TAFFIN, Sandrine LADEGAILLERIE, Roger AMALOR, Gérard BODIGOFF, Irmgard ASTIER, adjoints au Maire,
Mmes et MM. Gérard-François KRATOCHVIL, Nathalie FOURMANN, Nordine AOUNALLAH, Mireille ROBERT, Charles BENVEGNUM, Anne CORNU, Anne-Marie DOUSSINEAU, Christian SOUBRA, Marie-Elisabeth BARDE, Jean-Philippe CHARTIER, Isabelle CATRAIN, Alice SEBBAG, Jean-Louis BERLAND, Françoise POLI, Arnold STASSINET, conseillers municipaux.

Absents excusés et représentés :

Mme Viviane VIGOUROUX, procuration à Mme Mireille ROBERT
M. Claude BOISSIERES, procuration à Joseph DELPIC
Mme Marie KEITA, procuration à Mme Muriel MOSNAT
M. Xavier PASSERI, procuration à Mme Sandrine LADEGAILLERIE
Mme Isabelle OUDARD, procuration à M Bernard ZUNINO
Mme Jaya MAREEMOOTOO, procuration à Mme Sophie RIGAULT
M. Olivier PRADAL-SAUVAGNAC, procuration à Mme Nathalie FOURMANN
M. Nizar MEHRI, procuration à Mme Carole COUTON
M. José CASTICO OLIVEIRA, procuration à M Roger AMALOR

Secrétaire :

Mme Sophie RIGAULT

Approbation du procès-verbal du 29 septembre 2014 :

Le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2014 est approuvé par 27 voix pour et 8 abstentions (M. Christian SOUBRA, Mme Marie-Elisabeth BARDE, M. Jean-Philippe CHARTIER, Mme Isabelle CATRAIN, Mme Alice SEBBAG, M. Jean-Louis BERLAND, Mme Françoise POLI et M. Arnold STASSINET).

Approbation du procès-verbal du 15 décembre 2014 :

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2014 est approuvé par 27 voix pour et 8 abstentions (M. Christian SOUBRA, Mme Marie-Elisabeth BARDE, M. Jean-Philippe CHARTIER, Mme Isabelle CATRAIN, Mme Alice SEBBAG, M. Jean-Louis BERLAND, Mme Françoise POLI et M. Arnold STASSINET).

2015-025 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires en vue de l'élaboration du Budget Primitif de l'année 2015.

2015-026 : CONTRAT DE TERRITOIRE VILLE-DEPARTEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DESIGNE Mme Irmgard ASTIER, maire-adjointe en charge de la parité et des jumelages, comme référent « Appel des 100 » et, en qualité de référent « Développement durable », Mme Mireille ROBERT, Conseillère municipale, déléguée au développement durable.

DECLARE remplir la condition légale suivante :

1. l'article 55 de la loi SRU du 13 décembre 2000 en faveur du logement social.

S'ENGAGE à respecter les autres conditions légales dans un délai de deux ans et demi :

2. la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage,
3. la loi du 11 février 2005 relative aux obligations en matière d'emploi de personnes en situation de handicap.

DECLARE d'ores et déjà respecter les trois items suivants du label départemental :

1. une stratégie locale en faveur de la biodiversité,
2. une tarification sociale pour les services publics,
3. l'adhésion au Fonds de solidarité pour le logement (FSL).

S'ENGAGE à respecter le 4^{ème} item suivant dans un délai de 2 ans et demi :

1. Engagement dans la démarche d'accessibilité handicap.

PREND ACTE du montant maximal de l'enveloppe financière auquel sera appliqué un malus de 10 % si l'une des conditions légales n'est pas respectée. Le bonus de 10 % du montant de l'enveloppe est systématiquement appliqué dès que la collectivité s'engage à respecter quatre items du label départemental parmi les sept. En cas de non-respect des engagements initiaux pris par la collectivité, le Département sera dans l'obligation de retirer les 10% du bonus (solde).

Montant maximal de l'enveloppe financière	2 259 897 €
Malus	225 990 €
Montant total mobilisable à la signature du contrat	2 033 907 €
<i>Bonus intégré dans l'enveloppe initiale</i>	<i>(225 990 €)</i>

Au bout de deux ans et demi de la vie du contrat, dans le cadre d'une clause de revoyure, la réalité de la situation de la collectivité est examinée. A cette étape, intervient éventuellement le déblocage des fonds relatifs aux bonus/malus.

APPROUVE la signature avec le Département de l'Essonne d'un contrat de territoire et le programme des opérations suivant pour un montant total de travaux de 2 824 871 € HT :

1) Pôle associatif et sportif des Mares-Yvon :	1 980 000 € HT
2) Isolation thermique de la toiture de l'école B. Pascal	182 994 € HT
3) Remplacement de l'éclairage au stade Fayel	150 742 € HT
4) Remplacement de l'éclairage au stade de la Noue Rousseau	150 742 € HT
5) Requalification des espaces extérieurs Place Léonard de Vinci	360 393 € HT

SOLLICITE pour la réalisation du programme d'opérations l'octroi de subventions par le Département, d'un montant total de 2 259 897 €.

APPROUVE le plan de financement et l'échéancier prévisionnel de réalisation annexés à la présente délibération.

ATTESTE de la propriété communale des terrains d'assiette et bâtiments destinés à accueillir les équipements et aménagements subventionnés dans le cadre du présent contrat.

S'ENGAGE :

- à fournir les pièces nécessaires à la présentation à la Commission permanente du Conseil général de l'ensemble des opérations prévues au contrat pour l'attribution de subventions dans un délai de cinq ans à compter de son approbation par la Commission permanente du Conseil général ;
- à ne pas commencer les travaux avant la date d'approbation par la Commission permanente du Conseil général du contrat et, pour chacune des opérations inscrites au programme, de l'approbation de la convention de réalisation correspondant à cette opération, sauf en cas de dérogation expresse accordée par le Conseil Général ;
- à respecter le référentiel construire et subventionner durable pour les opérations dont le coût est égal ou supérieur à 100 000 € HT ;
- à mentionner la participation financière du Département sur le chantier et à inviter le Président du Conseil général ou son représentant à l'inauguration des aménagements et équipements subventionnés s'il y a lieu ;
- à prendre en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien liées aux opérations du contrat ;
- à conserver la propriété publique et la destination des équipements et aménagements financés pendant au moins 10 ans ;
- et à satisfaire l'ensemble des obligations précisées dans le règlement des contrats.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à déposer un dossier en vue de la conclusion d'un contrat de territoire selon les éléments exposés et à signer tous les documents s'y rapportant.

2015-027 : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TRIENNALE POUR LA MISE A DISPOSITION DE L'ARCHIVISTE PAR LE CIG DE VERSAILLES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le maire à signer la convention de renouvellement pour 3 ans à intervenir avec le Centre de Gestion Interdépartementale de la Grande Couronne d'Ile-de-France pour mise à disposition d'une archiviste chargée de la conservation des archives de la Ville,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget

2015-028 : PROJET DE DECRET PORTANT ELARGISSEMENT REGLEMENTAIRE DE COMPETENCE DE L'EPFIF

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

EMET un avis favorable à ce projet de décret et à l'élargissement réglementaire de compétence de l'EPFIF.

2015-029 : INSTAURATION DES TITRES RESTAURANT AU BENEFICE DU PERSONNEL COMMUNAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'instaurer les titres-restaurant au bénéfice des personnels de la ville, à compter du 1^{er} mars 2015.

FIXE la valeur faciale à 5 euros avec une participation de la ville à hauteur de 50%.

DIT que chaque agent pouvant y prétendre recevra un maximum de 18 titres par mois, avant décompte des journées d'absence.

PRECISE que les bénéficiaires sont les agents titulaires et stagiaires et non titulaires sur emploi permanent, ainsi que les agents non permanents après 6 mois de présence continue et sous réserve que le contrat à venir ou en cours est une durée à courir d'au moins trois mois.

DIT que les crédits sont prévus au budget primitif de la ville.

2015-030 : CONVENTION RELATIVE AU REMBOURSEMENT DES HONORAIRES DES MEDECINS DE LA COMMISSION INTERDEPARTEMENTALE DE REFORME

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le Maire à signer avec le Président du Centre Interdépartemental de Gestion la convention relative aux remboursements des honoraires des médecins de la Commission Interdépartementale de Réforme.



PRECISE que la convention est conclue pour une durée de cinq ans renouvelable pour une période identique par décision expresse.

DIT que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre de la convention seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

2015-031 : PRESENTATION DES RAPPORTS D'ACTIVITES 2013 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL D'ORGE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE des rapports établis par la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge pour l'année 2013 qui lui ont été soumis :

- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable.
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.

2015-032 : APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF POUR LE VERSEMENT DE L'AIDE SPECIFIQUE RYTHMES EDUCATIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, par 32 voix pour et 3 voix contre (M. Jean-Louis BERLAND, Mme Françoise Poli et M. Arnold STASSINET)

APPROUVE la convention d'objectifs et de financement « aide spécifique- rythmes éducatifs »

AUTORISE le maire à la signer.

2015-033 : DEMANDE DE VERSEMENT ANTICIPE D'UNE PARTIE DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION POUR LA PREVENTION DE L'ECHEC SCOLAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (M. Jean-Philippe CHARTIER n'a pas pris part au vote)

DÉCIDE de procéder au versement d'une avance sur subvention d'un montant de 15 000 € au bénéfice de l'association de prévention de l'échec scolaire (APES),

DIT que les crédits seront inscrits à l'article 6574 du BP 2015.

2015-034 : DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT POUR L'ACHAT D'UN VEHICULE ET DE VELOS ELECTRIQUES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de solliciter des subventions auprès de tous les financeurs (SMOYS, CNAV, Conseil général, Conseil régional, caisses de retraite ou autres) afin de réaliser l'achat d'un véhicule et de vélos électriques

DIT que la dépense correspondante est inscrite au budget municipal.

2015-035 : CONTRAT DE VILLE : PROGRAMMATION DES ACTIONS DE FONCTIONNEMENT 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

SOLLICITE du Commissariat général à l'égalité des territoires et de la Caisse d'Allocations Familiales, les subventions aux meilleurs taux pour les opérations suivantes :

LIEN SOCIAL & CITOYENNETE

Intitulé du projet	Porteur du projet	Projet nouveau ou reconduit	Estimation du coût du projet
Comédie musicale	Service Jeunesse	Nouveau	5 576 €
Ateliers anti-gaspi	CCAS – pôle Social	Nouveau	17 400 €
Jardin Partagé	Centre Social Nelson Mandela	Reconduit	18 710 €
Caravane Mandela	Centre Social Nelson Mandela	Reconduit	33 750 €
Ateliers sociolinguistiques	Centre Social Nelson Mandela	Reconduit	56 500 €
Plate-forme linguistique	Centre Social Nelson Mandela	Reconduit	6 232 €

PROJETS VILLE-VIE-VACANCES (VVV)

Intitulé du projet	Porteur du projet	Projet nouveau ou reconduit	Estimation du coût du projet
Séjour Sportif (VVV)	Service Jeunesse	Nouveau	4 537 €

f

HABITAT & CADRE DE VIE

Intitulé du projet	Porteur du projet	Projet nouveau ou reconduit	Estimation du coût du projet
Energies Solidaires	CCAS - Pôle Logement et Habitat	Reconduit	25 770 €
Mise en place d'une démarche de Gestion Urbaine de Proximité (GUP)	CCAS - Pôle Logement et Habitat	Nouveau	47 220 €

EMPLOI - INSERTION ECONOMIQUE

Intitulé du projet	Porteur du projet	Projet nouveau ou reconduit	Estimation du coût du projet
Ateliers Théâtre Emploi	CCAS – Pôle Insertion	Reconduit	34 210 €
Les matinées pour l'emploi	CCAS – Pôle Insertion	Nouveau	32 850 €
Accompagnement vers l'orientation professionnelle	Service Jeunesse	Reconduit	7 650 €
Bourse au Permis	Service Jeunesse	Nouveau	13 600 €

SANTE

Intitulé du projet	Porteur du projet	Projet nouveau ou reconduit	Estimation du coût du projet
Préservons notre santé, agissons ensemble	CCAS – Pôle Santé	Reconduit	16 400 €

ACCES AUX DROITS ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Intitulé du projet	Porteur du projet	Projet nouveau ou reconduit	Estimation du coût du projet
En droit de savoir	CCAS – Pôle Social	Nouveau	15 500 €

Estimation du coût global 335 905 €

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.

**2015-036 : CHARTE EUROPEENNE POUR L'EGALITE DES FEMMES ET DES HOMMES
DANS LA VIE LOCALE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale

AUTORISE le maire à signer cette charte et tout document s'y rapportant.

**2015-054 : VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT LA PROPOSITION DE
MODIFICATION (N°34) PRESENTÉE PAR LE PREFET DE LA REGION ILE DE
FRANCE LORS DE LA COMMISSION REGIONALE DE LA COOPERATION
INTERCOMMUNALE DU 5 FEVRIER 2015.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

SOUTIENT la proposition de modification (n°34) au projet de Schéma Régional de Coopération Intercommunale d'Ile de France proposé par Monsieur Le Préfet de la région d'Ile de France, Préfet de Paris.

RAPPELLE que les élus municipaux feront preuve de la plus extrême vigilance, tout au long de la procédure.

LECTURE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

En application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décision n° 2014-390 du 8 décembre 2014 : Renouvellement de concession funéraire par Madame Marie-Madeleine BUEZEK Montant : 165,40€

Décision n° 2014-391 du 8 décembre 2014 : Renouvellement de concession funéraire par Madame Danielle, Pierrette NAUDET née HENRY Montant : 372€

Décision n° 2014-392 du 9 décembre 2014 : Contrat de cession Association DIFERENCIA. Montant : 600€

Décision n° 2014-393 du 9 décembre 2014 : Contrat de cession avec l'association "Association des parents d'Elèves du conservatoire". Montant : 300€

Décision n°2014-412 du 29 décembre 2014 : Prolongation de conventions d'occupation précaire pour les logements communaux situés dans le groupe scolaire Jules Ferry

Décision n°2014-413 du 29 décembre 2014 : Prolongation de conventions d'occupation précaire pour le logement communal situé rue du Chemin de Fer

Décision n° 2014-414 du 29 décembre 2014 : Convention d'occupation précaire d'un logement communal sis 62 rue de la Noue Rousseau

Décision n° 2015-001 du 05 janvier 2015 : Vœux du maire 2015- contrat de cession- prestation musicale de l'association Pietrosell'Arte. Montant : 800€

Décision n° 2015-002 du 8 janvier 2015 : Programmation culturelle saison 2015 du centre culturel Baschet- contrat de cession du spectacle "R&J" le samedi 14 février 2015 avec la compagnie P'TITE PESTE PRODUCTION. Montant : 4009€

Décision n° 2015-003 du 8 janvier 2015: Programmation culturelle saison 2015 du centre culturel Baschet- contrat de cession du spectacle "les Ensorceleuses" le samedi 7 mars 2015 avec l'association le Quartet Buccal. Montant : 3578,20€

Décision n° 2015-004 du 19 janvier 2015 : Critérium jeune conducteur 9 et 10 avril 2015. Montant : 5688€

Décision n° 2015-005 du 15 janvier 2015 : Contrat de cession du spectacle "pince moi, je rêve" le mercredi 11 février, jeudi 12 février ainsi qu'une action de sensibilisation en direction des crèches entre le 9 et le 13 février avec la compagnie OURAGANE. Montant : 2975,10€

Décision n° 2015-006 du 20 janvier 2015 : Contrat de cession du spectacle "Papillon vole!" le mercredi 28 janvier 2015 avec la compagnie DARU. Montant : 1523,62 €

Décision n° 2015-007 du 22 janvier 2015 : Journée pédagogique multi-accueil "Les P'tits Loups"

Décision n° 2015-008 du 22 janvier 2015 : Remboursement de concession suite à une rétrocession de Monsieur Dominique CASTEL et de Mme Martine CASTEL, née JOUIN. Montant : 303,33 €

Décision n° 2015-009 du 22 janvier 2015 : Renouvellement de concession funéraire par Madame Sonia ORIEUX. Montant : 165,40 €

Décision n° 2015-010 du 22 janvier 2015 : Conversion de concession funéraire par Madame Raymonde DUNGU née NGUNGU AKIR'AKA. Montant : 610,80€

Décision n° 2015-011 du 22 janvier 2015 : Achat de concession funéraire par Monsieur Jean, Aimé BOULAY. Montant : 372€

Décision n° 2015-012 du 22 janvier 2015 : Renouvellement de concession funéraire par Monsieur José, Georges CLEMENT. Montant : 372€

Décision n° 2015-013 du 22 janvier 2015 : Achat de concession funéraire par Madame Yvette BELLER née MOUREY. Montant : 832,42€

Décision n° 2015-014 du 22 janvier 2015 : Achat de concession par Monsieur Jean, Joseph BIAR. Montant : 372€

Décision n° 2015-015 du 22 janvier 2015 : Renouvellement de concession funéraire par Madame Marie, Françoise DE LARMINAT née PESME. Montant : 372€

Décision n° 2015-016 du 22 janvier 2015 : Modification de la régie d'avances auprès du centre social

Décision n° 2015-017 du 23 janvier 2015 (modification de la décision n° 2015-006) : Contrat de cession du spectacle "papillon vole!" le mercredi 28 janvier, le jeudi 29 janvier et le 30 janvier 2015. Montant : 4423,62 €

Décision n°2015-018 du 20 janvier 2015 : Contrat de cession du concert "les Françaises" le samedi 30 mai 2015 avec la société BLUE LINE PRODUCTIONS. Montant : 10 550 €

Les n° 2014-394 à 2014-411 sont des délibérations.

MARCHÉS PASSÉS PAR LA COLLECTIVITÉ

MAPA O : marché à procédure adaptée de type ouvert

MBC : marché à bons de commandes

FCS : fournitures courantes et services

MU : marché unique

PI : prestations intellectuelles

NF : non formalisé

N° DU MARCHÉ	OBJET DE LA CONSULTATION	ATTRIBUTAIRE	AVENANT (Montant en € HT)
2 011 147	<i>Achat et livraison de fournitures scolaires et activités manuelles pour les services scolaires et animation de la ville de Saint-Michel-sur-Orge</i>	Nouvelle Librairie Universitaire SCOP ZA des Marcherins Rue de Rome 89470 Moneteau Mme Denis : Tél : 03.86.53.27.77 Fax : 03.86.53.29.14 infos@nlu.fr Commercial : M.Latroye/ TEL : 06.80.04.87.19/gilleslatroye@voilà.fr	Avt 1: augmentation de 20% du montant max du marché soit 12 000€ HT
PA 14 19 Lot 1	<i>Reconstruction du restaurant du groupe scolaire Jules Ferry-Lot 1 : Désamiantage</i>	MELCHIORRE SA Centre Affaire Acmo 10 avenue Réaumur 92140 CLAMART 01.40.94.09.66 01.40.94.12.51 Secretariat2@melchiorre-sa.com	Avt 1 : moins-value de 25 845 € HT prolongation de la durée de 1,5 mois
PA 12 32	<i>Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation-transformation des archives municipales</i>	Groupement AO2A Architectes/GREG Ingénierie 2 rue du Théâtre 91300 Massy 01.60.11.07.07 01.60.11.06.17 Ao2da@ao2da-architectes.fr	Avt 1 : plus-value (forfait définitif de rémunération) de 2 752,12 € HT
PA 12 28	<i>Gardiennage et surveillance de bâtiments et biens publics</i>	MIGSS Adresse siège social : 1, rue du centre 93160 Noisy Le Grand T Tél : 01.71.81.25.37 Mail : backoffice@bein-securite.com	Avt 1 : Revalorisation des prix du BPU. Pas d'incidence financière

N° DU MARCHÉ	OBJET DE LA CONSULTATION	ATTRIBUTAIRE	AVENANT (Montant en € HT)
PA 14 45	Travaux de réhabilitation du parc d'éclairages des espaces privés de la ville	SEGEX 4 Boulevard ARAGO 91320 Wissous 01.69.81.18.00 01.69.81.48.47 aginfray@groupe-segex.com	Avt 1 : Modification liste des sites. Pas d'incidence financière.
PA 12 03	Montage et démontage du marché forain de la commune de Saint-Michel-sur-Orge	EGS 33 Ter rue Lecuyer 93400 Saint-Ouen Tél : 01.40.11.20.40 Fax : 01.40.12.63.83	Avt 1 : Plus-value de 4 420 €. Prolongation de la durée de 2 mois.

N° DU MARCHÉ	OBJET DE LA CONSULTATION	ATTRIBUTAIRE	MODE DE PASSATION	MONTANT DU MARCHÉ € HT	DUREE DU MARCHÉ
PA 14 44	Travaux d'aménagement du parking du centre municipal de la guette				
Lot 1	Démolition du pavillon	SOCIETEP 8 avenue des Orangers 94385 Bonneuil sur Marne CEDEX 01.43.77.55.55 01.43.99.96.13 societep@wanadoo.fr	MAPA MU Travaux	13 840,00 €	2 semaines
Lot 2	Travaux de VRD et de retrait d'enrobés amiantés	COLAS IDFN AGENCE ETAMPES Route de Brières les Scellés BP 91 91152 Etampes cedex 01.69.92.15.20 01.64.94.28.11 nelly.roche@colas-idfn.com	MAPA MU Travaux	241 137,00 €	12 semaines

N° DU MARCHÉ	OBJET DE LA CONSULTATION	ATTRIBUTAIRE	MODE DE PASSATION	MONTANT DU MARCHÉ € HT	DURÉE DU MARCHÉ
Lot 3	<i>Travaux d'aménagement paysager</i>	AGRIGEX 4 Boulevard Arago 91320 Wissous 01.69.81.18.00 01.69.81.48.47 ialves@groupe-segex.com	MAPA MU Travaux	12 075,26 €	5 semaines
PA 14 45	<i>Travaux de réhabilitation du parc d'éclairages des espaces privés de la ville</i>	SEGEX 4 Boulevard Arago 91320 Wissous 01.69.81.18.00 01.69.81.48.47 aginfray@groupe-segex.com	MAPA MU Travaux	74 964,40 €	14 jours
PA 14 46	<i>Travaux d'installation de portails</i>				
Lot 1	<i>Portail Stade Fayel</i>	Compagnie Normande des Clôtures ZAC le long buisson Le vieil Évreux 120 rue Louis Breguet 27000 Évreux Tél : 02.32.50.46.17 Télécopie : 02.32.50.56.74	MAPA MU Travaux	11 279,00 €	28,5 jours
Lot 2	<i>Portail centre social Mandela</i>	Compagnie Normande des Clôtures ZAC le long buisson Le vieil Évreux 120 rue Louis Breguet 27000 Évreux Tél : 02.32.50.46.17 Télécopie : 02.32.50.56.74	MAPA MU Travaux	11 342,00 €	35 jours
Lot 3	<i>Portail groupe scolaire Lormoy</i>	POSE 5-7 avenue des frères Lumières 92160 Antony Tél : 01.41.10.84.78	MAPA MU Travaux	2900,00 €	22 jours

La séance est levée à 00h23.

Le Maire

The image shows the official seal of the Municipality of Saint-Michel-sur-Orge, which is circular and contains the text "MUNICIPALITE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE" around the perimeter. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to be "Bernard Zunino".

Bernard ZUNINO